

Avis de Soutenance

Madame Garance FAURE

Droit privé et Sciences Criminelles

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

La représentativité de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES)

dirigés par Monsieur Paul-Henri ANTONMATTEI

Soutenance prévue le **mardi 01 avril 2025** à 14h30
Lieu : 39 rue de l'Université 34060 Montpellier Cedex 2
Salle : des Actes

Composition du jury proposé

M. Paul-Henri ANTONMATTEI	Université de Montpellier	Directeur de thèse
M. ALEXIS BUGADA	Aix-Marseille Université	Rapporteur
M. ARNAUD MARTINON	Université Paris Panthéon-Assas	Rapporteur
Mme Anaëlle DONNETTE	Université de Montpellier	Examinatrice

Mots-clés : économie sociale et solidaire, représentativité patronale, dialogue social national,,

Résumé :

Cette thèse porte sur la représentativité de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES), dont l'objet est de représenter les employeurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) en France. L'action de représentation n'étant pas suffisante pour participer pleinement au dialogue social national, l'UDES a cherché à être reconnue représentative au niveau national. La reconnaissance de sa représentativité patronale multi-professionnelle lui a octroyé des prérogatives juridiques significatives dans le cadre du dialogue social national. Toutefois, cette représentativité est fragile. Cette fragilité se manifeste aussi bien dans ses conditions de reconnaissance que dans les prérogatives juridiques qui y sont associées, en particulier en matière d'activité normative. Pour y faire face, l'UDES doit être reconnue représentative dans l'interprofession. Tant les limites à l'universalité de l'accord national et interprofessionnel que la place des entreprises de l'ESS au cœur des enjeux interprofessionnels légitiment cet accès. Deux voies d'accès sont étudiées : un accès indirect par le rapprochement de l'UDES avec d'autres organisations patronales, et un accès direct par la réforme de la représentativité patronale interprofessionnelle pour octroyer aux organisations patronales multi-professionnelles la reconnaissance de celle-ci.